

ÉCRITURE INCLUSIVE OU SURCHARGE COGNITIVE

Jean-Marcel ESSIÉNE
maessiene@gmail.com
Université de Douala, Cameroun

Abstract: *Questions relating to feminization in linguistics are increasingly topical in relation to the invisibilization of women, the disproportion between male and female representations, LGBT+ media promotion and the "sudden need" to promote so-called inclusive writing. These concerns, which originated in the 18th century, are supported by the recommendations of the High Council for Equality (2015) and have an impact on the structural functioning of the French language. Such an avenue, which does not take into account the social specificities and the contexts of linguistic dissemination in the Francophonie, poses the problem of the dynamism of the French language, of its need to promote equity between male and female representations. This aspiration leads objectively to lexical creativity, the questioning of syntactic and morphological rules but also to a disruption of the grammatical norm.*

Keywords: *inclusive writing, invisibilization of women, grammatical norm, syntactic overload.*

Introduction

En 1791, Olympe de Gouges (1748-1793) lance « les prémices de l'écriture inclusive » en rédigeant une Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne. Le mois d'octobre 2017 marquera en France, le réveil de cette préoccupation féministe. Les politiques éducatives, en effet, ont permis l'agrément d'un manuel scolaire d'Histoire-géographie élaboré par Sophie Le Callennec et publié aux éditions Hâtier. Ce manuel opte pour la promotion de la parité entre hommes et femmes et la lutte contre l'invisibilisation progressive de la femme encouragée à partir du XVII^e siècle. L'agrément de ce manuel relance un débat né il y a une trentaine d'années. Il est d'autant plus motivé par les recommandations du Haut Conseil à l'égalité (HCE) entre les femmes et les hommes, consignées dès 2015, dans le *Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe*. Ce point de vue se heurte à ceux de l'Académie française, de l'Éducation nationale, de l'Association des non-voyants et des politiques au sein du Parlement français. Une question fondamentale demeure en fond de toile : L'écriture inclusive est-elle nécessaire pour la distinction de genre dans la société ? Ne s'agit-il pas de la promotion d'un groupe idéologique qui veut

marquer son temps ? Ce renouvellement programmé n'affecte-t-il pas la syntaxe de la langue et les habitudes de ses locuteurs ? Répondre à ces préoccupations nécessite de questionner les principes de ce projet, son fonctionnement et ses limites.

1. Contexte et principes de fonctionnement

L'objectif majeur de l'écriture inclusive est le nivelage du genre en faisant disparaître les stéréotypes sexistes par le remaniement de l'orthographe et la façon de s'exprimer. Cette forme d'écriture est une traduction de l'expression *anglaise inclusive writing* variante de *inclusive language*, ou *gender-inclusive language* (Manesse et Siouffi, 2019 : 7). *L'inclusive language* vise à « inclure » toutes les personnes qui peuvent se sentir non représentées par une désignation, qu'il s'agisse de sexe, d'ethnicité, de religion... *Le gender-inclusive language* en est une spécificité.

« Les études de genre, apparues dans un premier temps aux États-Unis sous la nomination de Gender Studies s'imposent petit à petit dans le champ des sciences sociales et peut-être plus spécifiquement au cœur des sciences du langage » (Vadot et alii., 2017 : 32 et suiv.).

« L'omission du féminin dans le dictionnaire contribue, plus qu'on le croit, à l'omission du féminin dans le code (côté des droits) (Hubertine Auclert, 1898). L'émancipation par le langage ne doit pas être dédaignée. N'est-ce pas à force de prononcer certains mots qu'on finit par en accepter le sens qui tout d'abord heurtait ? La féminisation de la langue est urgente, puisque, pour exprimer la qualité que quelques droits conquis donnent à la femme, il n'y a pas de mots [...] En mettant au point la langue, on rectifie les usages dans le sens de l'égalité des deux sexes. La féminisation initiale est celle de la langue, car le féminin non distinctement établi sera toujours absorbé par le masculin » (*Le Radical*, 18 avril 1898).

La question de la féminisation linguistique s'inscrit dans le temps. Un regard rétrospectif permet de constater que les fonctions liées au pouvoir sont fortement masculines. Il s'agit en principe de la loi dite salique qui atteste que le pouvoir se décline difficilement au féminin. En France les Droits de l'Homme furent longtemps (continuent à être) non pas ceux de tous et toutes mais bien ceux de l'être humain mâle (Baider et alii., 2007 : 4).

Il s'agit de délégitimation de la femme dans et par le langage de ses rapports à la dimension foncièrement socialisante. Leur argumentaire prend pour repères :

- l'assertion de Pierre de Ronsard (1562) qui stipule que les femmes sont inaptes à exercer des fonctions religieuses ;
- Le discours misogyne du procureur Chaumette à l'endroit de la révolutionnaire Claire Lacombe qui pénétra au Conseil général de la Commune de Paris à la tête d'une cohorte de femmes en bonnet rouge, le 18 novembre 1793 ;
- Les suffixes féminins (diminutifs péjoratifs) qui le plus souvent font référence à leur corporalité et à leur singularité ;
- le « Qui va s'occuper des enfants » de Laurent Fabius dirigé contre sa camarade et rival socialiste¹.

¹ Lors de l'élection présidentielle de 2006, Laurent Fabius a brillé par une petite réplique à l'égard de Ségolène Royal. « Mais qui va garder les enfants ? », s'était-il demandé, suite à l'annonce de sa candidature.

À ces observations, se greffe le constat maladroit de Sylvain Besson (2007), qui au lendemain de l'élection présidentielle en France, écrit : « il n'y a pas un, mais deux grands vainqueurs du scrutin de dimanche. [...] Le second vainqueur – on regrette qu'il n'existe pas de féminin pour ce mot – est Ségolène Royal... » (*Le Temps*, du 23 avril 2007).

Dans la même logique, la presse faisait de Ségolène Royal, « le successeur de François Mitterrand » (Moreau, 2001). Il subsiste dans ces traits de nomination une forme de subversion de la langue qui conforte à faire de l'axe du pouvoir, une fonction foncièrement masculine. Le genre masculin étant le plus noble, il doit prédominer chaque fois que le masculin et le féminin se trouvent ensemble² (Vaugelas, 1647). Le site orthographique et grammatical canadien « Lextutor » propose pourtant « vainqueuse » et « vainqueur » comme féminins de « vainqueur », un usage d'ailleurs effectif en suisse. Le langage véhicule et structure le symbolisme social, car le genre grammatical, d'un point de vue psychologique, influence l'idée qu'on se fait des métiers. C'est pourquoi, l'usage du masculin générique atténue la représentation sociale des genres et met les femmes en minorité, alors que l'utilisation des vocables au féminin et au masculin permet aux filles comme aux garçons de s'investir émotionnellement et intellectuellement dans la profession (Baider et alii., 2007 : 5-6). Porte-bannière des partisans du « genre le plus noble », ce vestige de la monarchie absolue mène depuis le milieu des années 1980 une croisade contre la « féminisation », en dépit des besoins langagiers d'une société où l'égalité des sexes progresse – en dépit, surtout, des logiques de la langue française et des évolutions à l'œuvre dans les autres pays francophones (Candea et alii., 2016 : 17).

Les prometteurs de la féminisation linguistique optent pour l'égalité, l'évitement de l'invisibilité des femmes dans les écrits, et la promotion du masculin générique ou englobant. Les quatre principes fondateurs de cette idéologie sont les suivants :

- Exprimer à la fois le masculin et le féminin dès qu'on parle d'un groupe :

Ce principe met un accent sur la distinction entre hommes et femmes au sein d'un groupe donné. Il se matérialise par l'usage d'un point médian³.

Exemple : Des apprentis (Ce mot ne fait aucune distinction entre hommes et femmes).

Exemple inclusif : un·e·apprenti·e (référence automatique du verbe à la troisième personne du singulier).

- Accorder les métiers, fonctions, grades et titres :

Il s'agit de féminiser tous les noms de profession, en y ajoutant, le plus souvent, un « e » ou autre affixe à la fin des mots.

Exemple : Auteure, cheminote, chercheuse, maçonne, tavernière.

² En 1767, le grammairien Nicolas Beauzée confirme cette règle : « Le genre masculin est réputé plus noble que le féminin, à cause de la supériorité du mâle sur la femelle. » Pour Colette Guillemain (1992), cette noblesse du genre masculin est liée à l'appropriation, et la possession est directement liée au « privilège de la masculinité ».

³ L'italien emploie l'astérisque, l'espagnol rajoute a/o à la fin des mots, l'allemand accole la marque « innen » au pluriel, précédé d'un astérisque. « Student*innen » signifie ainsi les étudiant.es. En Suède, le pronom « hen », proposé dès 1966 par un journal régional, gagne en popularité. Au Japon, les femmes emploient de moins en moins les préfixes marquant la politesse.

- Accorder l'adjectif avec le sujet le plus proche, et non au masculin :

Seul le mot le plus du proche verbe s'accorde avec ce dernier dans le cadre d'un groupe sujet constitué d'éléments féminin et masculin (accord de proximité).

Exemple : Les camions et les voitures sont exceptionnelles.

Exemple : le jus d'orange et la limonade sont délicieuses.

- Éviter les termes génériques comme « droits de l'Homme » :

L'écriture inclusive proscriit enfin les antonomases du nom commun, c'est-à-dire tous les noms commençant à l'écrit par une majuscule.

Exemple : on parlera de « droits humains » ou de « droits de la personne humaine » plutôt que de « droits de l'Homme »

Exemple : « corps enseignant » plutôt que de « enseignants ». Il en est de même pour « personnes », « membres ».

Au regard de ce qui précède, il faut reconnaître que le point médian induit quelques difficultés en termes de prononciation et entraîne le recours à un terme épïcène. Tel est le cas de l'usage des lexèmes « les apprentis » (pour ce cas, seule la graphie marque la différence de genre), « les apprenants », « les stagiaires ». Il peut également mener à l'emploi de la double flexion en mettant ensemble le masculin et le féminin d'un même lexème :

Exemple : « les agriculteurs et les agricultrices ».

Certains mots refusent d'adhérer à l'optique de la féminisation à l'instar de « ayants-droit », « rectrice », « copine », « sage-femme », « cheffe », « cheffesse », « cheftaine » ou « autrice », « auteure » et « auteuse » qui continuent de faire débat. « La féminisation des métiers ne pose problème que quand il s'agit de professions intellectuelles ou de fonctions de responsabilité » (Viennot et Haddad, 2018).

L'accord de l'adjectif avec le mot le plus proche et non le masculin est une remise en question d'une règle grammaticale établie au XVII^e siècle. Le genre le plus noble s'impose lorsque les deux genres sont en présence (Viennot, 2017 : 25).

2. Systématisation de la syntaxe inclusive

Les principes de l'écriture inclusive mènent à la féminisation des noms masculins et à l'usage du point médian relativement aux mots d'ensemble constitués à la fois de femmes et d'hommes. Ils énoncent également une certaine hiérarchisation du point de vue de l'ordre alphabétique de l'énonciation des lexèmes :

Exemple 1 : hiérarchisation alphabétique :

- « Madame, Monsieur » et non le contraire au début d'un e-mail, ou lors de la prononciation d'un discours, d'un speech, etc.

- les candidates et les candidats se tiennent devant le portail.

Exemple 2 point médian pour la distinction du féminin du masculin :

- sommes-nous inquiet:e:s pour ce problème ? ou inquiet-e-s (usage du point médian du fait de la proximité des formes féminine et masculine)

- psychomotricien·ne·s, ingénieur·e·s, acteur·rice·s

Exemple 3 recours aux termes génériques épïcènes (du fait de l'indistinction des formes féminine et masculine :

- orthophonistes, ergothérapeutes, cadres, pédiatres, maïeuticiens (sage-femme), personnel d'entreprise, etc.

2.1. Le cas de « nombreux », « tous » et « joueurs »

Les trois lexèmes annoncés en titre posent quelques difficultés dans le cadre de leur dérivation dans le cadre d'une écriture inclusive. Le tableau ci-dessous renseigne à suffire sur la difficulté à féminiser certains mots de la langue française.

Tableau 1 : présentation des divers types de formulations inclusives

| Formulation genrée initiale | Formulation inclusive fléchie | Formulation inclusive avec point médian | Formulations inclusives épïcènes |
|--|--|---|---|
| « nombreux sont les collègues venus aux funérailles. » | « nombreuses et nombreux collègues sont venus aux funérailles. » | Non valable | « Nombre de ses collègues sont venus aux funérailles. » « D'innombrables collègues sont venus aux funérailles. » « De multiples collègues sont venus aux funérailles. » |
| « Merci à tous d'être là. » | « Merci à tous et à toutes d'être là. » | Non valable | « Merci à tout le monde d'être là. » « Merci d'être là. » « Merci à vous d'être là. » « Merci à l'ensemble de nos collègues d'être là. » |
| « Les joueurs ont fait une superbe prestation. » | « Félicitations aux joueurs et aux joueuses pour ce superbe tournoi. » | Non valable | « Félicitations aux challengers pour ce superbe tournoi. » |

Les remarques qui découlent de ce tableau sont entre autres la préservation de l'ergonomie éditoriale et de la lisibilité des textes. C'est pourquoi, on dira fréquemment « nombreux amis » que « nombreux·eusesami·e·s ». Pas plus que « curieux·euses », « joyeux·euses », « nerveux·euses » ou encore « furieux·euses », car les formes féminines et masculines n'étant aucunement proches d'après un usage raisonné comme dans le cas de « participant·e » « patient·e ».

Les formulations inclusives épïcènes sont favorisées, car préservent une certaine tonicité énonciative. Elles s'adaptent aux cas de l'indivisibilité des constituants se rapportant à une communauté humaine composée de femmes et d'hommes dans la population ainsi désignée. Cette règle ne peut aucunement s'appliquer dans le cadre d'une communauté animale ou encore pour ce qui est d'un groupe d'objet. Elle vise en principe à faire pro-

gresser l'égalité femmes-hommes. Dans l'expression joueurs de pétanque, l'utilisation du masculin générique « joueurs » invisibilise les femmes en les mettant hors-jeu dans et par le langage, de ce rapport au jeu et à sa dimension foncièrement socialisante. A cet effet, on dira : joueurs et joueuses s'entraînent au tir. Ou encore avec l'usage d'un lexème générique épïcène: les challengers s'emploient à une partie de pétanque.

Le cas de « tous » comme pronom masculin générique relègue les femmes à l'ensemble de la composante sémantique. A cet effet, ce marqueur de coénonciation doit pouvoir faire ressortir ses constituants énonciatifs. Pour y remédier la prise en compte de ses formes masculine et féminine est recommandée:

Exemple : Tous et toutes étaient présentes (notion de proximité syntaxique).

Exemple : tou·tes étaient présent·e·s (écriture inclusive raisonnée).

Obtention du suffixe masculin par substitution.

2.2. Des classes grammaticales inclusives

Le tableau ci-dessous est une modélisation des classes grammaticales inclusives proposées par les promoteurs de cette idéologie. Leur objectif est de montrer les équivalences entre le système grammatical de la langue française, qui à leur avis invisible les femmes et ceux issus des autres formes de sexes, et un système fondamentalement inclusif qui prend en compte tous les genres.

Tableau 2 : déclinaison inclusive de certaines classes grammaticales

<http://uniqueensongenre.eklablog.fr>

| Mots | Masculin | Féminin | Neutre | Inclusif |
|----------------------------|-----------------|--------------|--|------------------------------|
| Articles définis/COD | le | la | lo / lu | li / lia |
| Articles indéfinis | un | une | um / o | unæ [un-ne] |
| Articles partitifs | du | de la | do | di |
| Pronoms sujets | il | elle | ille ul / ol im / em / iem æl / ael / aël i eul ya am / um / om ax / ux / ox | iel (yel) |
| Pronoms compléments | lui | elle | ille / ul / im / ... | ellui / iel |
| Déterminants possessifs | mon / ton / son | ma / ta / sa | man / tan / san | maon / taon / saon |
| Pronoms possessifs | mien | mienne | miem | miæn [mien-ne] |
| Déterminants démonstratifs | cet / ce | cette | cet / cès | cet / cèx (glamour ^^) |
| | celui | celle | cille / çul / cim / ... | célui (cellui) / ciel (cyel) |
| | ceux | celles | ceus | ceuxes / celleux |

Le tableau ci-dessus relève beaucoup plus du vœu, du projet que de la pratique. En effet, l'instance de normalisation et de standardisation qu'est l'Académie française trouve ces propositions grammaticale et orthographique incorrectes. Contrairement à l'anglais qui a pronom « they » qui englobe à la fois le masculin et le féminin, l'Islandais qui utilise sys-

tématiquement le genre neutre au pluriel pour parler des hommes et des femmes, le Chinois, le turc ou le japonais qui n'ont tout simplement pas de genre, la langue française reconnaît le masculin, le féminin et le générique. Prendre en comptes les propositions développées dans le tableau ci-dessus, c'est aller à l'encontre de la pureté de la langue, et remettre en questions des règles immuables présidant à son bon fonctionnement, bien que Robiche Lou (2018 : 62) pense que l'évolution de la langue française nécessite des innovations linguistiques au-delà du modèle binaire féminin/masculin. Cette volonté scientifique interpelle l'Académie française⁴ qui depuis 1637 a pour objectifs de

« nettoyer la langue des ordures qu'elle avait contractées ou dans la bouche du peuple ou dans la foule du Palais, [...] de travailler avec tout le soin et toute la diligence possible à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences. ». (Khaznadar 2002)

L'Éducation nationale et le Haut Comité pour la défense et l'expansion de la langue française en assurent le contrôle. Ils s'appuient sur trois commissions mises sur pied par le décret du 31 mars 1966, auxquelles se greffent, depuis 1970, quinze autres de terminologie ayant pour objectif d'enrichir le vocabulaire technique. Ce fonctionnement décentralisé a permis l'érection de vingt-trois commissions, dès 2007, parmi lesquelles on compte la commission dite de terminologie relative au vocabulaire concernant les activités des femmes (féminisation) créées le 24 février 1984 (décret 84-153).

3. Des réserves à propos de l'écriture inclusive

L'écriture inclusive présente de nombreuses inquiétudes pour les puristes de la langue française, de même que les usagers ayant intégré sa pratique naturellement au cours d'un long processus d'apprentissage actif et passif. On compte également dans ce registre le clergé et les traditionalistes qui y voient le dictat des mouvements LGBTQI-philes dressé contre des LGBTQI-phobes.

3.1. Les instances de régulation

En réponse au décret du 24 février 1984 (décret 84-153), le Premier Ministre français, Édouard Philippe commet « une Circulaire le 21 novembre 2017 relative aux règles de féminisation et de rédaction des textes publiés au Journal officiel de la République française » avec pour ambition de renforcer l'égalité entre hommes et femmes. Dans ce sens, la secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes se voit attribuer « la mission de proposer dans l'ensemble des politiques publiques et par une démarche éducative et culturelle des mesures de lutte contre les stéréotypes qui freinent le progrès vers une égalité plus réelle ».

Les orientations du Premier Ministre, en rapport avec la politique gouvernementale sont les suivantes :

« [...] le masculin est une forme neutre qu'il convient d'utiliser pour les termes susceptibles de s'appliquer aussi bien aux femmes qu'aux hommes. [...]Lorsqu'un arrêté est signé par une femme, l'auteure doit être désignée, dans l'intitulé du texte et dans l'article d'exécution, comme « la ministre », « la secrétaire générale » ou « la directrice ». – S'agissant

⁴ <http://www.academie-francaise.fr> pour tout ce qui est du rôle et des statuts de l'Académie.

des actes de nomination, l'intitulé des fonctions tenues par une femme doit être systématiquement féminisé – sauf lorsque cet intitulé est épïcène – [...] »

Les précisions mentionnées dans ce décret ne vont aucunement à l'encontre des règles qui président au fonctionnement de la grammaire traditionnelle et de l'orthographe de la langue française. Elles répondent à la proposition de loi symbolique du député François Jolivet (LREM) et soixante de ses collègues le 16 février 2017. Ils reprochent à cette écriture d'être un choix « personnel et militant, en rien majoritaire, qui brouille les messages et complexifie l'apprentissage de la langue française ». Ce souci de préservation des acquis et des fondements linguistiques recoupe les préoccupations de l'Académie française. L'Académie française émet des réserves relatives à la mise sur pied de la commission du 24 février 1984. Elle craint que les propositions faites n'aillent à l'encontre de l'esprit de la langue, relativement au genre grammatical. En principe,

« Il convient en effet de rappeler qu'en français comme dans les autres langues indo-européennes, aucun rapport d'équivalence n'existe entre le genre grammatical et le genre naturel. Le français connaît deux genres, traditionnellement dénommés « masculin » et « féminin ». Ces vocables hérités de l'ancienne grammaire sont impropres. »⁵

La notion de marquage appelle à distinguer le masculin ou genre extensif. Non marqué, il est capable de représenter à la fois les hommes et les femmes sans aucune confusion (Tout le monde est présent). Par contre, le genre intensif ou féminin porte la marque du privatif. Dans ce sens, il inclut dans le discours une certaine exemption qui institue une ségrégation entre les sexes. L'Académie française poursuit en disant que

« [...] pour réformer le vocabulaire des métiers et mettre les hommes et les femmes sur un pied de complète égalité, on devrait recommander que, dans tous les cas non consacrés par l'usage, les termes du genre dit « féminin » en français, genre discriminatoire au premier chef, soient évités; et que, chaque fois que le choix reste ouvert, on préfère pour les dénominations professionnelles le genre non marqué. »

Des critiques estiment que ce raisonnement ne repose sur aucun fondement linguistique. Il s'agit d'une prescription idéologique qui occulte « la dévaluation du féminin » (Baider et alii, 2007 : 9). Pour eux, l'Académie française n'est rien d'autre qu'une institution misogyne, car comment comprendre que dans les pays où elle n'a pas d'influence, notamment la Belgique, le Canada, le Québec et la Suisse romande, le développement des guides de rédaction épïcène et des dictionnaires féminin-masculin des métiers, titres et fonctions soit effectif.

3.2. Une entorse à la langue française

L'écriture inclusive semble incompatible avec la littérature. Pour preuve, il n'existe jusqu'ici aucun texte romanesque, encore moins dramatique ou poétique qui tient compte de ce projet. Dans le domaine journalistique, son application rencontre assez d'obstacles liés à l'inélégance d'une telle syntaxe. De manière naturelle, l'esprit humain lorsqu'il s'exprime à travers la langue n'exclut pas une catégorie de genre. La quête de l'indivisibilisation reste une vue de l'esprit et une surenchère idéologique. L'écriture inclu-

⁵ Cette déclaration est parue dans plusieurs journaux et a été mise sur le site de l'Académie.

sive est une agression de la syntaxe par l'égalitarisme, un peu comme une laceration de la Joconde, mais avec un couteau issu du commerce équitable (Enthoven, 26 septembre 2017 sur Europe 1). La linguiste reste attachée aux règles de grammaire classiques. Le masculin générique n'est pas un mythe ni une construction sociale mais une réalité linguistique. Il s'agit d'une « disruption et une complication des règles de français que beaucoup peinent déjà à maîtriser » (Siouffi et Manesse, 2019 : 25 et suiv.). La pratique d'une telle écriture demande la maîtrise des règles syntaxiques de la grammaire française avant toute autre aventure de la même nature.

De surcroît, la lecture à haute voix d'une telle écriture est non seulement illisible, mais également lente de diction, dénaturée et son audition demeure perturbante. Sa pratique participe à la défiguration et à la dislocation de la langue, à un « négationisme vertueux » de ses promoteurs. En d'autres termes, elle blesse l'œil autant qu'elle afflige l'esprit de l'homme cultivé. Son usage dans les manuels scolaires est une offense à l'éducation. ».

3.3. Syntaxe et dérivation

L'usage du point médian participe à la rupture de la lecture et une modification de la concentration, car les mots sont des formes avec lesquelles le lecteur entretient un rapport d'accoutumance initié dès la base de l'acquisition du langage. En plus, Rendre visible le genre «féminin», sexué autant que grammatical, à travers le point médian, est-ce vraiment s'émanciper ? Par ailleurs, les règles de cette écriture participent à la création de termes non représentatifs de ce qu'ils devraient être dans l'esprit de chacun. Tel est le de « toustes », un néologisme né de la combinaison de « tous, tout et toute ».

L'écriture est certes liberté, autant elle ne pourrait faire l'objet d'un compromis au nom de l'évolution du monde. Dans le même sens, le langage demeure un outil d'encodage, de description et de retranscription d'un réel qui lui préexiste, n'en déplaise aux rédacteurs de la revue lesbienne *WellWellWell*, paru courant 2015, dans laquelle Marie Kirschen⁶ prêche pour une « grammaire égalitaire ». L'écriture inclusive inscrit dans le discours des formes inélégantes qui viennent bousculer des habitudes syntaxiques et dénaturer le sens.

Exemple : « je vous salue tou·tes » est moins audible que « Je vous salue tous et toutes ». Mais moins appréciable que « je vous salue tous ».

Il en est de même de la dénaturation du tour « Un pour tous, tous pour un » qui sous la forme inclusive ploie sous le poids d'une ergonomie maladroite et encombrante :

Exemple : « Un.e pour tou.te.s, et tou.te.s pour un.e ». L'écriture inclusive raisonnée, trouve toutes ses limites à travers cette formulation qui entrave la fluidité de la lecture et de la réception d'un tel énoncé.

Nombreux sont les mots qui ne fonctionnant pas en écriture inclusive, notamment ceux en « eur » qui se dérivent au féminin par l'adjonction de l'affixe « euse ».

Exemple : joueur, ramasseur, pleureur, féticheur...

⁶ Le rédacteur en chef, tel que mentionné et non la rédactrice en cheffe.

En effet, les suffixes « eur » et « euse » sont très éloignés sur le plan phonique. Ils désignent sémantiquement les protagonistes d'une situation décrite. L'usage de ces mots en contexte global convoque un substantif épïcène afin d'éviter une perte en qualité rédactionnelle. L'analyse de discours en matière de genre (ouvre) le champ d'étude de potentialités langagières où l'identité procède plus de l'hétérogène et de l'instable que de la réassignation de nouvelles normes (Chetcuti et Greco, 2012 : 2 et suiv).

Conclusion

Tout compte fait, l'écriture inclusive se présente comme une expérience particulière qui démontre les capacités cognitives de l'esprit humain à penser à travers la langue. Elle se présente comme une nécessité d'adapter la langue à l'évolution des sociétés. Bien que la féminisation lexicale présente des avancées appréciables, il demeure que la question du générique et de la féminisation syntaxique restent d'actualité. Reposant sur une idéologie qui ne tient pas compte des spécificités de la grammaire, de l'usage de la langue française, l'écriture inclusive ne renseigne aucunement sur la promotion de l'égalité entre les genres. Elle se présente plus comme une idéologie lobbyiste (Féministe, LGBT+) qui a pour ambition d'arrimer la langue à leur vision du monde. Ce projet, pour les puristes, heurte la syntaxe, rend opaque le sens, complexifie également la transmission et l'apprentissage de la langue. L'émancipation de la femme passe par le développement des universités, les facilitations d'accès aux écoles techniques, l'encouragement des politiques éducatives et l'encadrement, du sentiment de légitimité, autant de créneaux qui permettraient de baliser « la minorité » que constituent les femmes dans ces espaces de savoir.

Au demeurant, l'écriture inclusive reste marginale. Elle exclut de nombreuses strates sociales à l'instar des non-voyants, des dyslexiques qui souffrent d'un difficile accès aux textes liés à la non adaptation des logiciels de lecture de sites internet. La systématisation de constructions redondantes est un désaxage inacceptable, de même que l'usage d'épicènes imprécis dont on ne peut attester de leur neutralité. La promotion d'un vocabulaire inclusif favorise l'acceptation d'un certain nombre de pratiques déviantes au détriment de la diversité culturelle des peuples à protéger.

BIBLIOGRAPHIE SELECTIVE

- AUCLERT, Hubertine, (1898), « L'Académie et la langue », dans *Le Radical*, discours prononcé le 18 avril.
- BAIDER, Fabienne et alii., (2007), *Emprunts linguistiques, empreintes culturelles*, Paris, l'Harmattan, pp. 4-9.
- BAUDINO, Claudie, (2018), *Le sexe des mots : un chemin pour l'égalité. Émanciper le langage pour construire une culture de l'égalité*, Paris, Belin, p. 55.
- BESSION, Sylvain, (2007), *Le Temps*, quotidien suisse, du 23 avril.
- CANDEA, Maria et alii., (2016), *L'Académie contre la langue française. Le dossier « féminisation »*, Paris, éd.iXe, p.17.
- CHETCUTI et GRECO Luca, (2012), *La face cachée du genre : langage et pouvoir des normes*, Paris, Presse Sorbone nouvelle, p. 2.
- ENTHOVEN, Raphaël, (2017), « L'écriture "inclusive" est un négationnisme vertueux » (Europe 1, 26 sep. 17).
- HCE, (2015), *Pour une communication publique sans stéréotype de sexe : guide pratique*, Paris, La Documentation française.

- MANESSE, Danielle et Siouffi Gilles, (2019), *Le féminin et le masculin dans la langue : l'écriture in clusives en questions*, Paris, ESF, Sciences humaines, pp. 7-25.
- VADOT, Maude et alii., (2017), *Genre et sciences du langage, enjeux et perspectives*, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, p. 32.
- VIENNOT, Eliane, (2014), *Non le masculin ne l'emporte pas sur le féminin! Petites histoires des résistances de la langue française*, Paris, éd.iXe, p. 25.
- VIENNOT, Eliane et Donnemarie-Dontilly, (2018), *Le langage inclusif : pourquoi, comment ?*, Paris, éd.iXe.
- VIENNOT, Eliane et Haddad Raphael, (2017), « Ecriture inclusive : on caricature le débat », entretien, dans *Le point*, disponible en ligne : www.Lepoint.fr/société.
- ROBICHE, Lou, (2018), *Pratiques sociolinguistiques francophones de féminisation et de dégenrement*, Paris, L'Harmattan, p. 62.
- <http://www.academie-francaise.fr>